

Cote du document: EB 2013/110/R.15
Point de l'ordre du jour: 10
Date: 20 novembre 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Ressources disponibles pour engagement

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Iain Kellet

Vice-Président adjoint
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: i.kellet@ifad.org

Allegra Saitto

Comptable et Responsable de l'Unité
de planification et d'analyse financières
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Michael Travisano

Chargé de la modélisation des ressources
Unité de planification et d'analyse financières
téléphone: +39 06 5459 2543
courriel: m.travisano@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session
Rome, 10-12 décembre 2013

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver ce qui suit:

Sur la base de la situation des ressources au 30 septembre 2013, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme pour le FIDA (voir le graphique 1 et le tableau), le Conseil d'administration, conformément à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, a pris note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration approuve les engagements pour le programme de prêts et dons de 2014, d'un montant indicatif maximal de 714 millions d'USD, et autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons approuvés par le Conseil d'administration durant l'année 2014.

En outre, le Conseil invite le Président à lui rendre compte, aux sessions suivantes, des ressources disponibles pour engagement et des prêts et des dons approuvés au titre du principe du flux de trésorerie durable.

I. Introduction

1. Comme il est demandé dans le Rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, les ressources disponibles pour engagement pour le programme de prêts et dons du Fonds devraient être définies suivant le principe du flux de trésorerie durable, le anticipé (PEA) étant alors un indicateur dérivé à des fins d'information seulement. Les procédures et définitions connexes sont indiquées dans le document EB 2013/108/R.20. Le présent document a pour objet une demande de recours au pouvoir d'engagement, fondée sur le principe du flux de trésorerie durable pour l'année 2014.

II. Ressources disponibles pour engagement sur la base du principe du flux de trésorerie durable

2. La résolution 166/XXXV du Conseil des gouverneurs sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9) stipule que, "à compter du 1^{er} janvier 2013, lorsque le Conseil d'administration autorise l'engagement anticipé de fonds provenant des opérations en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7.2 b) de l'Accord, la capacité d'engagement du Fonds sera évaluée et déterminée conformément à la méthode du flux de trésorerie durable, par une mise en rapport des obligations financières (sorties de fonds) découlant des engagements avec les ressources actuelles et les rentrées de fonds prévues". Par rapport à la pratique adoptée lors des reconstitutions antérieures, cette méthodologie, qui sera appliquée durant la période de la neuvième reconstitution, constitue un changement majeur dans la composition et la détermination des ressources disponibles pour engagement.
3. Un certain niveau de programme de prêts et dons est considéré comme satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable si, au cours des 40 prochaines années, au vu des prévisions relatives à toutes les entrées et sorties de fonds découlant des programmes de prêts et dons actuels et futurs et des obligations correspondantes, la liquidité du FIDA (c'est-à-dire le solde de sa trésorerie et de ses placements) ne tombe jamais au-dessous du seuil minimal obligatoire stipulé dans sa Politique en matière de liquidités¹. "L'une des grandes différences entre l'approche proposée [flux de trésorerie durable] et celle qui a été appliquée pour les reconstitutions

¹ EB 2006/89/R.40.

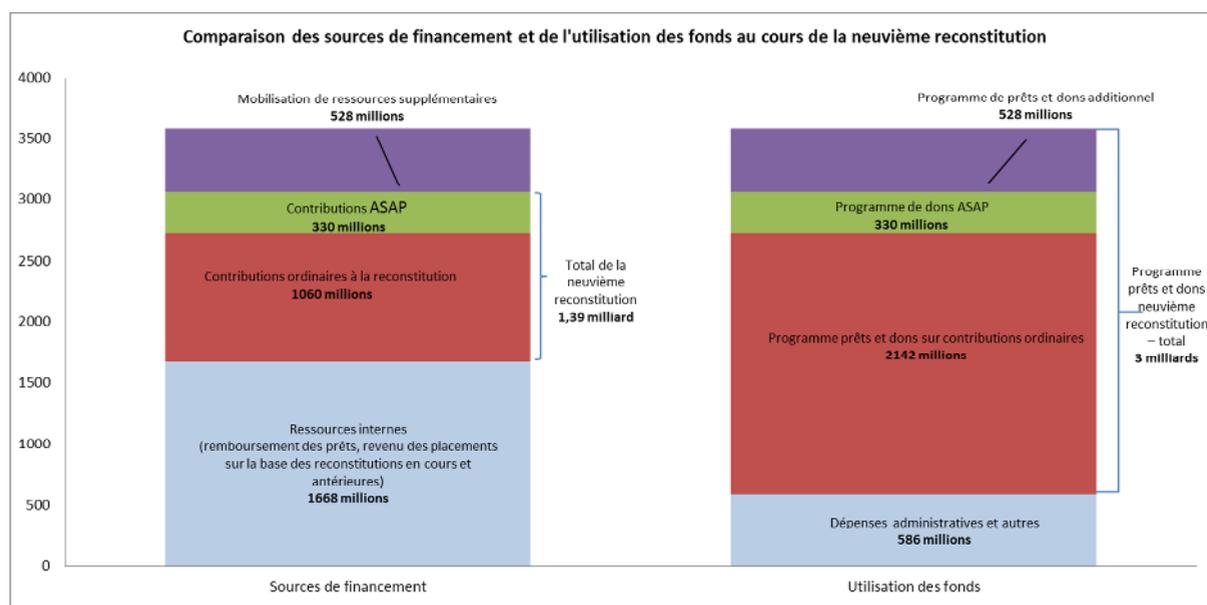
précédentes est que le plafond du PEA est maintenant un indicateur *dérivé*, et non plus un postulat du modèle financier" (REPL.IX/2/R.5, p. 5).

4. Le document "Procédures et définitions pour la détermination des ressources disponibles pour engagement sur la base du principe du flux de trésorerie durable" (EB 2013/108/R.20) présente des informations détaillées sur la mise en œuvre du principe du flux de trésorerie durable. Il précise, en outre, tous les principaux éléments des flux de trésorerie du FIDA, qui ont été analysés dans le modèle financier du FIDA sur la base de paramètres négociés pour la période de reconstitution.
5. À l'issue de la Consultation sur FIDA9, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,5 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD². L'ensemble du programme de prêts et dons comprend les dons à financer par les contributions complémentaires du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), ainsi que les projets à financer et les ressources additionnelles à mobiliser.

Le graphique 1 représente les sources des entrées de fonds au cours de FIDA9, qui serviront à financer un programme de prêts et dons de 3,0 milliards d'USD ainsi que les dépenses administratives et autres, nécessaires à son exécution. Ces soldes comprennent les contributions complémentaires au titre de l'ASAP et les dons qui doivent être spécifiquement approuvés dans ce contexte. Dans le calcul des ressources disponibles pour engagement, seules les contributions ordinaires à la reconstitution sont comptabilisées, outre les remboursements de prêts et le produit des placements, bien qu'il soit probable que des ressources supplémentaires seront apportées au cours de la période de FIDA9 sous la forme de contributions de nouveaux Membres et de contributions complémentaires issues de nouvelles modalités de financement.

Graphique 1

Comparaison des sources de financement et de l'utilisation des fonds au cours de FIDA9 [MM1]
(en millions d'USD)



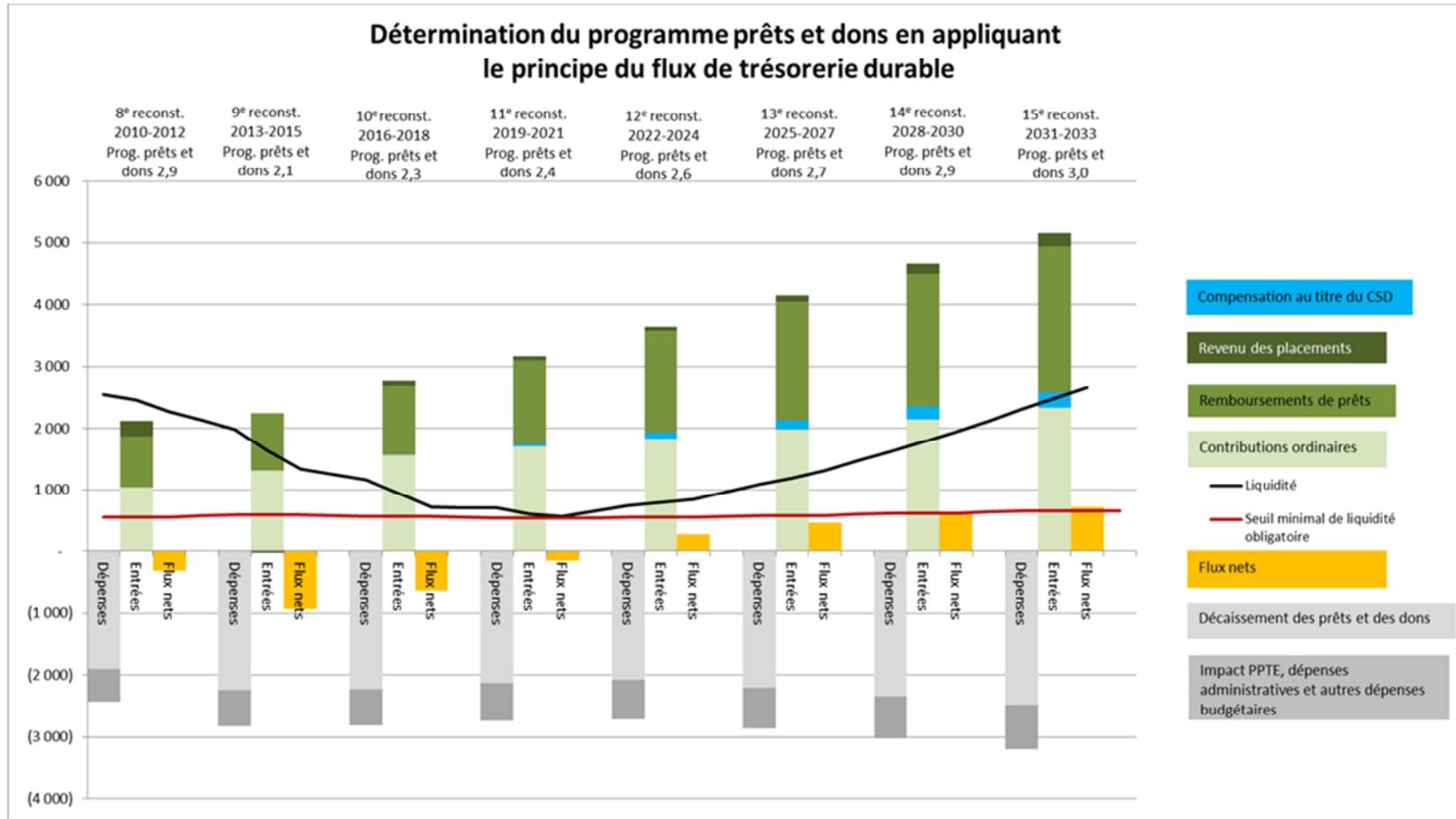
6. Les prévisions financières excluant les contributions complémentaires à l'ASAP et le programme de dons qui s'y rapporte font apparaître un flux de trésorerie provenant des contributions ordinaires des Membres à FIDA9 à hauteur de 1,06 milliard d'USD

² Au 30 septembre 2013, les engagements relatifs au Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) atteignaient 330 millions d'USD, sachant que le niveau cible de la neuvième reconstitution a été fixé à 1,5 milliard d'USD.

(au 30 septembre 2013) et un programme de prêts et dons de 2,142 milliards d'USD. En conséquence, ces prévisions ont un horizon temporel de 40 à 50 ans sur la base de la durée des prêts accordés par le FIDA à des conditions particulièrement favorables.

7. Le principe du flux de trésorerie durable permet de garantir que la liquidité nette (entrées de fonds moins sorties de fonds) au cours de cette période de 40 à 50 ans sera supérieure au seuil minimal de liquidité obligatoire. Comme il est prévu dans la Politique du FIDA en matière de liquidités, et afin de garantir un flux de trésorerie durable, le FIDA doit conserver à tout moment des liquidités équivalant à 60% au moins du montant annuel brut des décaissements ainsi que de tous besoins supplémentaires éventuels résultant de chocs de liquidité.
8. Le graphique 2 et le tableau ci-après indiquent l'impact des flux de trésorerie sur la liquidité du FIDA jusqu'à FIDA15 (2033), et comparent le programme de prêts et dons qui en découle avec le seuil minimal de liquidité obligatoire. Une diminution des ressources internes du FIDA est perceptible au cours des dix prochaines années, du fait qu'un montant maximal de liquidités (compatible avec le respect du seuil de liquidité requis) est alloué au programme de prêts et dons. Ensuite, le niveau de liquidité remonte, car les entrées de fonds dépasseront le montant des décaissements. Si, au cours d'une période de reconstitution quelconque, le taux de liquidité en fin d'année par rapport aux décaissements bruts prévus pour la même année tombait au-dessous de 60%, le programme de prêts et dons du FIDA serait alors considéré comme ne satisfaisant pas au principe du flux de trésorerie durable. Il ressort du graphique 1 que la résilience financière à long terme du Fonds est forte et apte à soutenir le niveau actuel et futur prévu du programme de prêts et dons. Plus précisément, le seuil minimal de liquidité résultant du programme de prêts et dons proposé est estimé à 62% des décaissements prévus pour FIDA11, chiffre supérieur au seuil minimal de 60% et par conséquent sans impact sur le flux de trésorerie durable du FIDA.
9. Il en découle implicitement pour 2014 un PEA équivalant en moyenne à 6,0 ans. De plus amples informations sur les flux de trésorerie prévus figurent dans le tableau ci-après.

Graphique 2*
Flux de trésorerie et liquidité du FIDA
 (en millions d'USD)



4

* Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les chiffres ci-dessus sont les suivantes: un profil de décaissement des prêts de 10 ans; un taux moyen d'annulation de prêts de 13%; une croissance des dépenses administratives correspondant au taux de l'inflation après FIDA9; un taux de rendement du portefeuille de placements de - 1,6% pour 2013, de - 1% pour 2014, de 1,5% pour 2015 et de 3,0% à partir de 2016; un profil d'encaissement des contributions des Membres à la reconstitution fondé sur la tendance de FIDA8; et un taux d'inflation de 2% par an.

Tableau
Liquidité globale – solde et flux de trésorerie durable au 31 octobre 2013
(en millions d'USD)

	FIDA8 Montant effectif 2012	2013 ^e	FIDA9 2014	2015	FIDA10	FIDA11	FIDA12	FIDA13	FIDA14	FIDA15
Programme de prêts et dons ^a	1 036	700	714	728	2 273	2 413	2 560	2 717	2 883	3 060
Liquidité en début de reconstitution	2 456	2 270	1 982	1 632	1 338	714	560	839	1 308	1 940
Entrées										
Remboursements de prêts	271	293	308	310	1 104	1 327	1 567	1 747	1 898	1 957
Contributions ^b	332	366	305	344	996	1 201	1 356	1 484	1 613	1 750
Revenu des placements	72	(34)	(18)	22	94	58	67	101	151	212
Dépenses										
Décaissements	(701)	(738)	(751)	(754)	(2 227)	(2 128)	(2 079)	(2 206)	(2 341)	(2 484)
Impact PPTTE	(10)	(13)	(32)	(52)	(69)	(54)	(38)	(26)	(21)	(9)
Dépenses administratives et autres dépenses budgétaires	(177)	(150)	(159)	(159)	(507)	(543)	(576)	(611)	(649)	(688)
Immobilisations	(4)	(10)	(5)	(5)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)
MFDP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liquidité à la fin de la reconstitution	2 270	1 982	1 632	1 338	714	560	839	1 308	1 940	2 657
Pourcentage de liquidité par rapport aux décaissements ^d	254%	220%	170%	128%	64%	62%	89%	153%	227%	309%

^a Le programme de prêts et dons ne comprend pas les dons au titre de l'ASAP.

^b Les contributions incluent les encaissements/tirages ainsi que les contributions en espèces (y compris les contributions supplémentaires), à l'exclusion de celles qui se rapportent à l'ASAP.

^c Pour FIDA9, le total des sorties est annuel. Pour les autres reconstitutions, le total des sorties indiqué est la valeur la plus faible enregistrée au cours de cette période de la reconstitution.

^d L'exigence de liquidité minimale est par définition la liquidité minimale en fin d'année, fixée à au moins 60% des sorties de fonds annuelles brutes (décaissements de prêts et dons, impact de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés [PPTTE], dépenses administratives et autres dépenses budgétaires, immobilisations et Mécanisme de financement du développement des programmes [MFDP]). Un pourcentage supérieur à 60% indique un flux de trésorerie durable pour la période. Pour toutes les reconstitutions postérieures à FIDA9, le nombre indiqué est le minimum enregistré au cours du cycle triennal de la reconstitution en question.

^e Le PEA dérivé pour 2014 est estimé à 6,0 années.

III. Recommandation

10. Sur la base de la situation des ressources au 30 septembre 2013, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme pour le FIDA (voir le graphique 1 et le tableau), le Conseil d'administration, conformément à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, a pris note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration approuve les engagements pour le programme de prêts et dons de 2014, d'un montant indicatif maximal de 714 millions d'USD, et autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons approuvés par le Conseil d'administration durant l'année 2014. En outre, le Conseil invite le Président à lui rendre compte, aux sessions suivantes, des ressources disponibles pour engagement et des prêts et des dons approuvés au titre du principe du flux de trésorerie durable

Le tableau ci-après présente en détail les chocs de liquidité et les hypothèses correspondantes utilisées pour le calcul du seuil minimal de liquidité obligatoire pour FIDA9.

Tableau 1
Chocs de liquidité et hypothèses correspondantes

<i>Type de crise de liquidité</i>	<i>Hypothèse</i>
Retards dans l'encaissement des contributions	Le modèle financier de base repose sur l'hypothèse d'un profil d'encaissement prévoyant que 88% des fonds FIDA9 seront reçus au cours des trois premières années. Il y a crise si 75% seulement des fonds sont reçus au cours des trois premières années.
Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts	La crise correspond à un taux de 3% par an d'arriérés de paiement à partir de 2013, contre un scénario de base de 0,02% par an.
Variation du rendement des placements	Le modèle de base prévoit un rendement de - 1,6% des placements en 2013, - 1% en 2014, 1,5% en 2015, puis 3% à partir de 2016. La crise se déclenche avec un rendement de - 1,6% en 2013, - 1,6% en 2014, 1% en 2015, 2% en 2016 et 3% à partir de 2017.

Tableau 2
Résumé des principaux facteurs de risque et de leur impact sur la liquidité du FIDA, 2013-2015
(en millions d'USD)

	<i>Montant</i>
a) Décaissements moyens bruts annuels (sorties de fonds) en 2013-2015, scénario de base	943
b) Besoins supplémentaires éventuels résultant de chocs de liquidité:	48
Retards dans les encaissements	33
Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts	9
Baisse du produit des placements	6
c) Total a) + b)	991
d) Seuil minimal de liquidité obligatoire (60% du total)	595